

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL LE MOULIN DU BIDOUNET POUR L'ANNEE 2026

Fin N° 2026 – 92– annule et remplace la décision n° FIN 2026-18

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 autorisant Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 2°,

Considérant l'intérêt de fixer les tarifs du camping municipal pour l'année 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Les tarifs du camping municipal « le Moulin du Bidounet » pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

Emplacements	Basse saison par nuit du 27/03 au 30/06 et du 01/09 au 26/10	Haute saison du 01/07 au 31/08
Rando/cyclo 1 personne	11,00 €	14,00 €
Emplacements 1 ou 2 avec véhicule	19,00 €	23,00 €
Electricité	5,00 €	5,00 €
Personne supplémentaire +12 ans (ou visiteur ou accès piscine jusqu'à 19h30)	5,00 €	6,00 €
Enfant 3/12 ans (ou visiteur ou piscine jusqu'à 19h30)	2,50 €	3,50 €
Animaux par séjour	3,00 €	3,00 €
Animaux par nuit en location	5,00 €	5,00 €
Véhicule supplémentaire ou garage mort	4,00 €	4,00 €
Douche uniquement	2,00 €	2,00 €
Caravane double-essieux (en plus du tarif journalier)	50,00 €	50,00 €
Services Camping-cars sans séjour (vidanges/eau) forfait 1h	3,50 €	3,50 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

Hébergements au mois	Basse saison du 1er au 30/31 de chaque mois sauf juillet/août
Coco Sweet 4 places	900,00 €
Tente 5 places	1 100,00 €

Hébergements	Basse saison par nuit du 27/03 au 30/06 et du 01/09 au 26/10	Haute saison par nuit du 01/07 au 31/08
Tente Moorea 2 places	35,00 €	45,00 €
Havana lodge 6 places	90,00 €	100,00 €
Bali lodge 5 places	85,00 €	95,00 €
Modern lodge 6 places	95,00 €	105,00 €
Coco Sweet 4 places	55,00 €	65,00 €
Tente 5 places	70,00 €	80,00 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

- 10% pour les agents municipaux et leur famille

- 5% dès 7 nuits en location et -10% dès 14 nuits en emplacements si paiement en totalité avant le 1er avril 2026

Hébergements	Basse saison par semaine du 27/03 au 30/06 et du 01/09 au 26/10	Haute saison par semaine du 01/07 au 31/08
Tente Moorea 2 places	220,50 €	283,50 €
Havana lodge 6 places	567,00 €	630,00 €
Bali lodge 5 places	535,50 €	598,50 €
Modern lodge 6 places	598,50 €	661,50 €
Coco Sweet 4 places	346,50 €	409,50 €
Tente 5 places	441,00 €	504,00 €
Taxe de séjour/nuit/adulte	0,80 €	

Prestations annexes	
Jeton machine à laver	5,00 €
Jeton sèche-linge	4,00 €
Pastille lessive	0,50 €
Caution clé barrière ou clé frigo	20,00 €
Caution adaptateur	20,00 €
Location barbecue biogaz par nuit	6,00 €
Location barbecue biogaz par semaine	36,00 €
Kit draps jetables 1 personne	5,00 €
Kit draps jetables 2 personnes	7,00 €
Couette jetable 1 personne	8,00 €
Couette jetable 2 personnes	13,00 €
Location chapiteau association Moissac	80,00 €
Location chapiteau hors Moissac	150,00 €

Location de vélos	
1 journée	24 €
De 2 à 7 jours	20 € / jour
De 8 à 15 jours	18 € / jour
Nettoyage du vélo si nécessaire	9 € par vélo
Utilisation du kit réparation	7€ par vélo
Caution par empreinte carte bancaire	200 €

ARTICLE 2 – DUREE

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2026.

ARTICLE 3 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 4 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 juin 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ